

THÈME :

Environnement

FINANCEMENT (FEDER + Cofinancement) :

9 210 813,93 €

COFINANCEURS :

Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Affaires rurales (Irlande du Nord)

Ministère du Logement, de l'Urbanisme et des Collectivités locales (Irlande)

PARTENAIRE PPAL. :

Conseil de district de Newry, Mourne & Down

PARTENAIRES DU PROJET :

East Border Region Ltd [Région frontalière de l'est], Conseil municipal d'Armagh Banbridge et Craigavon, Agri-Food and Biosciences Institute [Institut pour l'agroalimentaire et les biosciences], Université d'Ulster, Ulster Wildlife [Faune et flore d'Ulster], Conseil de comté de Monaghan, Institut de technologie de Sligo, Golden Eagle Trust [Trust de l'aigle royal], Argyll and the Isles Coast and Countryside Trust [Trust de la côte et de la campagne d'Argyll and the Isles], Scottish Natural Heritage [Patrimoine naturel écossais]

Date de début : 01/01/2017

Date de fin : 31/12/2021

CONTACT :

thecannproject@nmandd.org

 <https://thecannproject.org/>

 [@theCANNproject](https://twitter.com/theCANNproject)

ORGANE DES PROGRAMMES PARTICULIERS DE L'UE

Étude de cas de projet : Collaborative Action for the Natura Network [Action collaborative en faveur du réseau Natura, CANN]

Le projet environnemental transfrontalier CANN vise à améliorer l'état des habitats protégés et à soutenir les espèces prioritaires d'Irlande du Nord, de la région frontalière de l'Irlande et de l'ouest de l'Écosse. Il entend ainsi permettre à la région de satisfaire les principaux objectifs de l'Union européenne en matière de biodiversité et de garantir l'avenir de ces habitats et de ces espèces d'importance internationale.

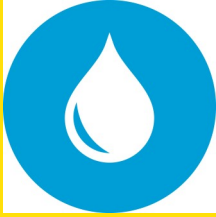
Composée de ministères, d'autorités locales, d'instituts de recherche et d'organisations caritatives de premier plan provenant des trois juridictions, l'équipe du projet CANN travaille en coopération avec les parties prenantes et les communautés locales vers un objectif commun, à savoir l'amélioration de l'état environnemental des zones spéciales de conservation.

« Le Conseil de district de Newry, Mourne et Down est fier de mener ce nouveau projet d'importance, lequel contribuera à sensibiliser les communautés de part et d'autre de la frontière quant aux menaces potentielles auxquelles sont exposés les habitats naturels et les espèces en danger de leur région. C'est grâce à une collaboration transfrontalière efficace que nous pouvons mieux protéger, améliorer, restaurer et pérenniser les habitats et les espèces menacés de nos régions partagées. »

Le Conseiller Mark Murnin, président du Conseil de district de Newry, Mourne et Down



Le projet vise à protéger le damier des marais, dont la population a enregistré une baisse considérable ces dernières années. ©Simon Gray/ UW



THÈME :

Environnement

FINANCEMENT (FEDER + Cofinancement) :

9 210 813,93 €

COFINANCEURS :

Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Affaires rurales (Irlande du Nord)
Ministère du Logement, de l'Urbanisme et des Collectivités locales (Irlande)

PARTENAIRE PPAL. :

Conseil de district de Newry, Mourne & Down

PARTENAIRES DU PROJET :

East Border Region Ltd [Région frontalière de l'est], Conseil municipal d'Armagh Banbridge et Craigavon, Agri-Food and Biosciences Institute [Institut pour l'agroalimentaire et les biosciences], Université d'Ulster, Ulster Wildlife [Faune et flore d'Ulster], Conseil de comté de Monaghan, Institut de technologie de Sligo, Golden Eagle Trust [Trust de l'aigle royal], Argyll and the Isles Coast and Countryside Trust [Trust de la côte et de la campagne d'Argyll and the Isles], Scottish Natural Heritage [Patrimoine naturel écossais]

Date de début : 01/01/2017

Date de fin : 31/12/2021

CONTACT :

thecannproject@nmandd.org



<https://thecannproject.org/>



@theCANNproject

ORGANE DES PROGRAMMES PARTICULIERS DE L'UE

Étude de cas de projet : Collaborative Action for the Natura Network [Action collaborative en faveur du réseau Natura, CANN]

Le projet CANN vise à améliorer l'état des tourbières de couverture protégées et des habitats des zones humides clés et à soutenir les espèces prioritaires qui y vivent, par le biais des actions suivantes :

- mener sur le terrain des actions de conservation dans les sites désignés (zones spéciales de conservation) afin d'améliorer leur état environnemental ;
- produire des plans d'action de conservation qui serviront de feuille de route pour le rétablissement de ces sites et faciliteront la mise en œuvre de processus de planification stratégiques afin de veiller à ce que ces sites parviennent à atteindre un état de conservation favorable au-delà de la durée de mise en œuvre du projet CANN ;
- opérer en tant que réseau multi-organismes en vue d'échanger les savoirs en matière de conservation et les bonnes pratiques environnementales, de renforcer la coopération transfrontalière en facilitant le rétablissement de ces habitats protégés et de ces espèces prioritaires, et de veiller à ce que les frontières ne représentent pas un obstacle insurmontable à la conservation et à la biodiversité.

« L'Union européenne est déterminée à protéger notre environnement naturel partagé à travers l'Europe, comme l'attestent ses directives « oiseaux » et « habitats ». Ce projet viendra renforcer cette politique environnementale européenne en améliorant l'état de conservation de milliers d'hectares d'habitats naturels d'Irlande du Nord, de la région frontalière de l'Irlande et de l'ouest de l'Écosse. »

Gina McIntyre, présidente du SEUPB



Le projet permettra de protéger le pluvier doré, dont la population est en déclin du fait de la destruction de son habitat et de ses sources de nourriture par la déforestation, l'intensification de l'agriculture et les changements dans l'utilisation et la gestion des terres.